



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0068

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la Métropole de Lyon - Election des membres titulaires et suppléants

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burrinand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0068**

commission principale :

objet : **Commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la Métropole de Lyon - Election des membres titulaires et suppléants**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Composition

En application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, les plis contenant les offres doivent être ouverts par une commission spécifique, dénommée "commission de délégation de service public (CDSP)", qui émet également un avis sur les candidatures et les offres ou sur les projets d'avenants entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % du montant initial. Elle dresse la liste des candidats admis à présenter une offre.

L'article L 3611-3 du CGCT dispose que, sauf dispositions contraires, la législation en vigueur relative au département est applicable à la Métropole de Lyon. Il en résulte que la composition de cette commission doit respecter les règles applicables aux commissions de délégation de service public des conseils généraux. Cette commission est donc composée :

- du président du Conseil de la Métropole de Lyon, président de la commission, ou de son représentant,
- de 5 membres titulaires,
- de 5 membres suppléants.

Mode de scrutin

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus, en son sein, par le Conseil de la Métropole, au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Pour l'application de l'article D 1411-5 du CGCT, le Conseil de la Métropole, par délibération n° 2015-0009 du 16 janvier 2015, a fixé les modalités de dépôt des listes de candidats. Sur cette base, les listes de candidats avaient vocation à être transmises au Cabinet de monsieur le Président du Conseil de la Métropole au plus tard une heure avant l'ouverture de la séance de ce jour.

Pour mémoire, conformément à l'article D 1411-4 du CGCT, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Extension des compétences de la commission aux contrats de partenariat

Il est proposé au Conseil de la Métropole, comme le prévoit l'article L 1414-6 du CGCT, d'élargir les compétences de la CDSP visées à l'article L 1411-5 dudit code aux contrats de partenariats. En effet, la Métropole de Lyon pourrait souhaiter diversifier la nature des contrats passés avec des organismes externes et avoir recours à ce type de contrats ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 3121-15 du code général des collectivités territoriales et, notamment, son dernier alinéa, une seule liste de candidats ayant été déposée ;

DELIBERE

1° - Approuve la constitution d'une commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat pour donner son avis sur :

- les délégations de service public existantes,
- les délégations de service public et les contrats de partenariat à intervenir.

2° - Désigne :

Membres titulaires	Membres suppléants
1° - M. Richard Brumm	1° - M. Gérald Eymard
2° - Mme Karine Dognin-Sauze	2° - Mme Béatrice Gailliot
3 - M. Roland Crimier	3 - M. Romain Blachier
4° - M. Eric Vergiat	4° - Mme Fouziya Bouzerda
5° - Mme Irène Basdereff	5° - Mme Chantal Crespy

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.